



RAPPORT DES VOTES

Du Conseil Municipal

Du 23 juillet 2021

Finances

Décision Modificative n° 2 - Virements de crédits de compte à compte

Travaux

Marché public des travaux de voirie Chemin de la Gare et ses voies annexes (annexe 1)

SMEG Tranche 3 Chemin de la Gare et ses voies annexes (annexes 2.1,2.2,2.3)

Subvention Aménagement du Chemin de la Gare – Plan de financement réactualisé

Ressources Humaines

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (annexe 3)

Fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif

Modification du tableau des effectifs

Divers

Démission d'un membre du Conseil Municipal

Cession d'une parcelle de voie communale de 2m² (annexe 4)

Convention de mise à disposition du stade avec le Racing Club Sauveterrois (annexe 5)

Décisions municipales 2021 – 1 à 32 (annexe 6)

Finances

Décision Modificative n°2 – Virement de crédit de compte à compte

Rapporteur Marie-Pierre Vaselli

Création du site internet de la Mairie

La somme de 10 000,00 € a été prévue dans le budget primitif 2021 ;

Opération 1002 Acquisitions matériels

au compte 2188 Autres immobilisations corporelles

Vu la nature, ces dépenses s'imputent :

Opération 1002 Acquisitions matériels

au compte 2051 Concessions et droits similaires

Il convient de faire un virement de crédit de 10 000,00 €

Opération 1002 Acquisitions matériels

Du compte 2188 Autres immobilisations corporelles - 10 000,00 €



au compte 2051 Concessions et droits similaires + 10 000,00 €

Avis du conseil

Favorable à l'unanimité

Projet pour un socle numérique de l'école élémentaire Bernard de Ventadour

Notre demande de subvention déposée au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenue dès la première sélection publiée le 28 mai 2021.

Le montant de la subvention accordée est de 16 150,00 € pour un coût total prévisionnel de 30 100,00 €

Lors de l'élaboration du budget primitif la somme de 10 900,00 € (Sortie 2020 non effectuée en regard du Covid par l'école élémentaire BV) a été reportée en investissement.

Une réserve d'un montant de 7 200,00 € a été prévue dans l'opération 1002 Acquisitions matériels / compte 2188 Autres immobilisations corporelles

Afin de finaliser le projet de socle numérique de l'école élémentaire, il convient de faire un virement de crédit en complément de budget prévu, à savoir ;

Opération 10642 Rénovation énergétique Pôle Ferrat

Du compte 21318 Autres bâtiments publics - 12 000,00 €



Opération 1002 Acquisitions matériels

Au compte 2138 Matériels du bureau et informatique + 12 000,00 €

Avis du conseil

Favorable à l'unanimité

Travaux

Rapporteur Patrick Cheruel

Marché public des travaux de voirie Chemin de la Gare et ses voies annexes

La Commission d'Appels d'Offres, réunie le lundi 28 juin pour étudier le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre concernant les travaux de voirie du chemin de la gare et ses voies annexes ce compte rendu a été annexé au présent rapport.

La Commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Néo Travaux pour la tranche ferme et la tranche optionnelle pour un montant de 572 013 € TTC

L'avis du conseil est sollicité

Favorable à l'unanimité

SMEG Tranche 3 Chemin de la Gare et ses voies annexes

Le SMEG afin de ne pas gêner la construction des futurs réseaux a dû décaler leurs ouvrages par rapport à l'emprise du projet sur toute la partie de la tranche 2.

La plus-value engendrée par le déplacement des tranchées du SMEG s'explique par le fait qu'initialement les 2 plannings (Grand Avignon et SMEG) devait permettre à l'entreprise du Grand Avignon (en l'occurrence Provence VRD) de réaliser les tranchées pour Ineo en même temps que la pose des réseaux humides pour limiter les contraintes de croisement et de longer les réseaux secs.

Or ce planning n'a pas pu être tenu pour différentes raisons :

- Le délai de notification et d'attribution du marché au Grand Avignon qui a mis plus de temps que prévu
- Les échanges avec la DDTM concernant le pompage dans la nappe
- La nécessité de réaliser une étude géotechnique pour valider avec la DDTM le respect des seuils réglementaires
- La contrainte de réception des travaux pour le SMEG à fin septembre

Tout cela a conduit à ce qu'INEO décale son projet d'enfouissement pour ne pas impacter la pose des réseaux humides par Provence VRD et pouvoir répondre au délai imposé par le SMEG.

Aussi, compte tenu de la réalisation d'une quinzaine de traversées de chaussées supplémentaires, il est prévu une augmentation de linéaires de réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécoms pour l'adduction des parcelles et l'alimentation du nouvel éclairage public.

Ces travaux s'élèvent, toutes taxes comprises à :

- 14 744,40 € pour l'éclairage public
- 6 615,49 € pour les télécoms
- 2 452,69 € pour le réseau basse tension

A savoir, le réseau basse tension est ici, subventionné à 95% par Enedis et le SMEG sur le montant hors taxe des travaux de 9810,76 €, soit 9320,22 €

reste à charge de la collectivité : 2452,69 € (la TVA de 20% sur 9810,76 euros et les 5% de participation soit 490,54€)

L'avis du conseil est sollicité

Favorable à l'unanimité

Subventions Aménagement du Chemin de la Gare – Plan de financement réactualisé

Rapporteur Jacques Demanse

Le montant prévisionnel du marché de travaux du Chemin de la Gare étant moins élevé que prévu initialement, nous devons revoir notre plan de financement prévisionnel d'opération.

Il se détaille désormais ainsi, un montant prévisionnel d'enfouissement des réseaux, de travaux et d'études de 797 060 €

Il convient donc d'annuler la délibération DEL-36-2020 pour en reprendre une nouvelle avec les montants réactualisés.

L'avis du conseil est sollicité

Favorable à l'unanimité

Ressources Humaines

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Fermeture d'un poste d'Adjoint Administratif

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur Frédéric Daragnès

Un Agent de la Collectivité ayant obtenu son examen professionnel d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe, nous souhaitons aujourd'hui créer un poste pour le nommer sur ce grade et, par là même, fermer le poste qu'il occupe sur son grade actuel d'Adjoint Administratif.

Comme vous pourrez le constater dans l'annexe, cette montée en grade n'a pour effet jusqu'en 2026 qu'une montée en grade, l'indice majoré, sur lequel est calculé le traitement indiciaire brut évoluant de la même façon dans ces deux grades. L'Agent n'y trouvera un avantage qu'en juillet 2026, date à laquelle il pourra bénéficier d'une promotion interne au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, s'il souhaite évoluer avant, il devra passer un concours ou un examen professionnel.

Si le conseil donne son accord à la promotion de cet Agent, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

L'avis du conseil est sollicité.

Favorable à l'unanimité

Divers

Démission d'un membre du Conseil Municipal

Rapporteur Jacques Demanse

Marianne Cuerq, élue sur la liste Sauveterre ensemble, nous a fait part, le 5 juillet 2021, par courrier réceptionné le 7 juillet, de son intention de démissionner de son poste de conseillère municipale pour des raisons personnelles. Nous avons donc pris contact avec Monsieur Joseph Lo Negro, 10^{ème} sur la liste de Sauveterre Ensemble.

Cession d'une parcelle de voie communale de 2m²

Rapporteur Jacques Demanse

Par courrier en date du 16 juin 2020, M. GER, propriétaire de la parcelle située 209 Rue du Change à Sauveterre, section BE n°13, nous fait part de son souhait d'acquérir une partie du domaine communal d'une surface de 02 ca, située à l'angle de son portail ; ceci afin d'aménager son entrée et lui permettre de stationner ses véhicules à l'intérieur de sa propriété, le parking place Jean Pierre Gras étant saturé.

Après plusieurs visites sur place et étude approfondie du dossier, la commission urbanisme a émis un avis favorable à cette demande pour un montant de 100 € le m²

L'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et en application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ACCEPTER la cession de 02 ca du domaine communal délimitée sur le plan de Modification du Parcellaire Cadastral déposé par M. GER au prix de 100 € le m² soit 200 €

Etant précisé que l'ensemble des frais et honoraires du géomètre ainsi que ceux relatifs à l'acte de cession seront à l'entière charge de M. GER.

L'avis du conseil est sollicité

Favorable à l'unanimité

Convention de mise à disposition du stade avec le Racing Club Sauveterrois

Rapporteur Patrick Cheruel

Une convention régissant les droits et usages de mise à disposition des stades doit être signée avec le Racing Club Sauveterrois.

La copie est annexée à ce rapport.

L'avis du conseil est sollicité

Favorable à l'unanimité

Décisions municipales 2021 – 1 à 32

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur le Maire vous présente les décisions municipales de janvier à juillet 2021